



AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole
Asse et Boiron

Réseau Asse et Boiron

Annexe financière I

Crèche La Galiote (Eysins)

+

Crèche Les Papillons (Crassier)

Politique

« prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

Le présent document entre en force au 1^{er} août 2019.

Il annule et remplace celui du 1^{er} août 2018.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

Accueil préscolaire - crèches

Dès le 1^{er} août 2018, le prix maximum journalier pouvant être facturé aux parents est de CHF 135.-.

Tableau récapitulatif des tarifs (CHF) en crèche selon les horaires possibles.

	Accueil	Horaire	Tarif pour le placement 1 fois par semaine		
			Tarif par jour	Tarif mensuel pour 1 placement par semaine	Tarif annuel pour 1 placement par semaine
A	Journée	07h30 - 18h30	135.00	576.80	6'345.00
B	Matin / repas	07h30 - 12h00	71.30	304.65	3'351.10
C	Matin / repas / sieste	07h30 - 14h15	91.80	392.25	4'314.60
D	Repas / sieste / après-midi	10h45 - 18h30	102.60	438.40	4'822.20
E	Après-midi	14h00 - 18h30	58.30	249.10	2 740.10

La finance d'inscription est de CHF 150.- par enfant.

Le prix de chaque accueil est annuel. Il est calculé sur 47 semaines.

Il est facturable en 11 mensualités de septembre à juillet. Chaque mensualité est payée, au plus tard le dernier jour du mois précédent le mois de fréquentation et uniquement au moyen du bulletin de versement attaché à la facture.

Le montant de subvention journalier est proportionnel au temps de présence journalier réel.

Tableau récapitulatif pour le droit au subventionnement et/ou rabais fratrie (CHF) :

Habitant une commune membre du Réseau Asse et Boiron	Revenu déterminant du ménage	Droit au subventionnement	Droit au subventionnement sur les dépannages	Droit au rabais fratrie, y compris sur dépannages
Oui	Inférieur à 11'000.-	Oui	Non	Oui
Oui	Dès 11'001.-	Non		

Tableau de subventionnement (CHF) :

Revenu déterminant du ménage		% payé par les parents pour un jour	% de subvention à charge de l'AEE	Rabais fratrie
DE	A			
0.-	3'000.-	30 %	70 %	20 %
3'001.-	3'400.-	32 %	68 %	20 %
3'401.-	3'800.-	34 %	66 %	20 %
3'801.-	4'200.-	36 %	64 %	20 %
4'201.-	4'600.-	38 %	62 %	20 %
4'601.-	5'000.-	40 %	60 %	20 %
5'001.-	5'400.-	42 %	58 %	20 %
5'401.-	5'800.-	46 %	54 %	20 %
5'801.-	6'200.-	50 %	50 %	20 %
6'201.-	6'600.-	54 %	46 %	20 %
6'601.-	7'000.-	58 %	42 %	20 %
7'001.-	7'400.-	62 %	38 %	20 %
7'401.-	7'800.-	66 %	34 %	20 %
7'801.-	8'200.-	70 %	30 %	20 %
8'201.-	8'600.-	74 %	26 %	20 %
8'601.-	9'000.-	80 %	20 %	20 %
9'001.-	9'400.-	86 %	14 %	20 %
9'401.-	9'800.-	92 %	8 %	20 %
9'801.-	10'200.-	94 %	6 %	20 %
10'201.-	10'600.-	96 %	4 %	20 %
10'601.-	11'000.-	98 %	2 %	20 %
Dès 11'001.-		100 %	0 %	20 %

Crassier, le 27 juin 2019